

LE GUIDE PRATIQUE DE LA LOI DOUBIN « LA DISCLOSURE »

« La Disclosure » ou la nouvelle ingéniérie juridique de la franchise, du partenariat et des réseaux commerciaux

Analyse et commentaire de la Loi DOUBIN du 31.12.1989 et de son Décret d'application du 04.04.1991

Séminaire

Vendredi 20 septembre 1991 organisé avec le concours de « FRANCHISE MAGAZINE » (Groupe I.C.F.)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Guide pratique de la Loi Doubin « La Disclosure »

« La Disclosure ou la nouvelle ingéniérie juridique de la franchise, du partenariat et des réseaux commerciaux »

Analyse et commentaire de la Loi DOUBIN du 31.12.1989 et de son Décret d'application du 04.04.1991

La responsabilité scientifique de cette journée a été confiée à Olivier Gast, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Cabinet Gast, Paris, Bruxelles, Milan, Barcelone et Sao Paulo

Vendredi 20 septembre 1991

Matin

Présidence de séance : Gilles Lecointre : Président du Groupe I.C.F. 8 h 45 : Enregistrement des participants **QUI DOIT DISCLOSER?** COMMENT DISCLOSER? QUAND DISCLOSER? 9 h 00: La loi Doubin – Une évolution ou une révolution ? Olivier Gast 9 h 15

: Fondement de la « Disclosure », droit comparé, histo-

rique et esprit de la Loi

(vers quel degré de précision la divulgation préalable doit-elle

aller ?)

Olivier Gast

10 h 00 : Analyse du décret

Didier Ferrier,

Professeur à la Faculté de Droit et de Sciences Économiques de Montpellier

10 h 45 : Pause café

: La responsabilité du franchiseur dans la rédaction du 11 h 00

document

Philippe Bessis, Avocat à la Cour de Paris

ORGANISATION DES TRAVAUX

11 h 30	: Divulgation complète ou partielle Quels enjeux ? Quelles santions ?
	Olivier Binder, Avocat à la Cour de Paris, Cabinet Jacob, Binder, Veroux, Paris
12 h CO	: Débat et présentation des ateliers de l'après-midi
12 h 30	: Déjeuner « Jeux de rôles » Un franchiseur et un candidat franchisé : muse en scène d'un exemple vivant.
	Après-midi
	Présidence de séance : Michel Delmas, Rédacteur en chef de « Franchise Magazine »
į*	SUIVEZ LE GUIDE!
15 h 00	Mise en place des trois ateliers
	1er atelier: TRANSPARENCE JURIDIQUE ET CONTRACTUELLE (2 heures)
	Rapporteur: Olivier Gast
	2º atelier: TRANSPARENCE MARKETING (2 heures)
	Rapporteur : Claude Nègre, Conseil en marketing Auteur de « Franchising : les clefs de l'excellence »
	3 ^e atelier: TRANSPARENCE FINANCIÈRE (2 heures)
	Rapporteur : Marc Sounigo, Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
17 h 00	: ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
	Synthèse: Comment rédiger un document de « Disclosure » ?
18 h 00	: Conclusion
	Franchise, Concession, Partenariat, Groupement : Quelles dif- férences ?